

ENTRÉE ET SORTIE DU MATÉRIEL 2016



SALON DULIVRE DEMONTRÉAL

Salon du livre de Montréal
300, rue du Saint-Sacrement - Bureau 430
Montréal (Québec) Canada H2Y 1X4

Tél. : 514 845 2365
Courriel : slm.exposants@videotron.ca
www.salondulivredemontreal.com

ENTRÉE DE MATÉRIEL VERS LE HALL D'EXPOSITION

Tout le matériel d'exposition (boîtes de livres, affiches, etc.) doit parvenir au **débarcadère de la Place Bonaventure** au plus tôt le **lundi 14 novembre**. Veuillez aviser votre transporteur. Tout matériel reçu avant cette date sera retourné à l'expéditeur. Vos boîtes doivent être clairement identifiées, porter la mention *Salon du livre de Montréal* et inclure votre numéro de stand, le nom d'un responsable et son téléphone. Le matériel sera livré à votre stand le mardi 15 novembre.

Tous les exposants qui ont loué des stands équipés auront droit d'accès au Hall d'exposition à compter de midi le mardi 15 novembre afin d'aménager et de décorer leur stand.

Les exposants qui ont loué des surfaces libres doivent se procurer un laissez-passer du Salon qui leur donnera le droit d'accès au Hall d'exposition sur rendez-vous seulement. Vous devez communiquer avec Francine Bois pour obtenir ce rendez-vous en téléphonant au 514 845 2365.

PENDANT LE SALON

(a) MANUTENTION DES BOÎTES

Nous vous rappelons que la manutention des boîtes pendant le Salon doit se faire avant l'ouverture ou après la fermeture du Salon et que l'utilisation de chariots sur les tapis est interdite (seul un *diable* est autorisé). Vous devez avoir quitté le Hall d'exposition dans l'heure qui suit la fermeture du Salon.

(b) SORTIE DE MATÉRIEL

Afin de diminuer les risques de vol, toute sortie de matériel du Hall d'exposition, hormis les ordinateurs portables et les caméras, doit être autorisée par un **Bon de Sortie** signé par Daniel Ferland, responsable du service aux exposants ou par Francine Bois, directrice générale. Présentez-vous au Bureau du promoteur (niveau 400) avec votre matériel au moment de la sortie. Il est important d'en aviser toutes les personnes susceptibles de sortir du matériel.

(c) SÉCURITÉ DES BIENS DES EXPOSANTS ET LEURS EMPLOYÉS

Nous vous incitons à établir vos propres politiques et règles de sécurité et de vigilance assurant entre autres la prévention de vols de livres, d'ordinateurs portables, de sacs à main, de téléphones portables, de tiroir-caisses, etc. dans votre stand.

SORTIE DE MATÉRIEL DU HALL D'EXPOSITION

Aucune sortie de matériel ne sera permise avant lundi 21 novembre à **15h**, heure de fermeture du Salon et avant l'enlèvement du tapis. Vous avez jusqu'à minuit pour retirer votre matériel à moins d'une entente avec le Salon. Autrement tout matériel resté sur place après minuit sera déplacé et les exposants concernés devront assumer les frais d'entreposage et de manutention.

La marche à suivre pour la sortie vous sera remise au Salon.

Pour toute question sur ces procédures, veuillez communiquer avec Daniel Ferland ou Francine Bois au 514 845 2365.

* **Plan de l'accès au débarcadère**; <http://www.salondulivredemontreal.com/guidedesexposant2015/placebonaventure/1.pdf>

Ce document est également disponible sur www.salondulivredemontreal.com